



Conversion de luminaires de rues aux DEL

Bénéficiez d'une offre avantageuse qui facilite la transition
des villes du Québec vers un réseau d'éclairage public efficace,
sécuritaire et respectueux de l'environnement.

Présenté par



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



ENERGERE
UNE ENTREPRISE GDI AINSWORTH

lumieresurlequebec.ca

Services proposés

La FQM et Énergère offrent à toutes les municipalités du Québec des tarifs préférentiels obtenus par la FQM pour l'achat et l'installation de luminaires de rues ainsi que la possibilité d'implanter un système de gestion intelligent de l'éclairage public (SGIE).

La FQM offre également aux municipalités participantes la possibilité d'opter pour un financement avec la FQM n'ayant aucun impact sur la capacité d'emprunt et ne requérant pas de mise de fonds.

Pourquoi moderniser son réseau d'éclairage ?

La modernisation des réseaux d'éclairage public présente de nombreux avantages :

Conversion des luminaires aux DEL

- Économies d'énergie et d'entretien
- Modernisation des infrastructures
- Uniformisation du réseau d'éclairage

Intégration du contrôle intelligent

- Contrôle à distance des niveaux d'éclairage
- Diagnostic en temps réel des défaillances
- Augmentation de la durée de vie des luminaires
- Déploiement d'une plateforme de gestion pour des applications de « villes intelligentes »

Avantages pour les municipalités



Processus accéléré et simplifié



Tarifs préférentiels obtenus par la FQM à la suite d'un appel d'offres public



Service clé en main offert par Énergère : leader en éclairage de rues au Québec



Possibilité d'installer des luminaires à basse température de couleur permettant la protection du ciel étoilé et la réduction de la pollution lumineuse

Déroulement du projet

L'équipe dédiée d'Énergère et de la FQM vous accompagne dans toutes les étapes du projet :

1

Analyse d'opportunité

- Estimation des coûts de la réalisation du projet
- Sans frais et sans engagement pour la municipalité

2

Adhésion au programme de conversion des luminaires

- Présentation et proposition financière, si intérêt pour le financement
- Résolution du conseil et signature de l'entente entre la FQM et la municipalité

3

Étude de faisabilité

- Relevés et cartographie
- Études photométriques
- Sélection des équipements
- Confirmation des coûts de projet et des économies
- Plan de communication
- Échéancier du projet

4

Analyse de la conformité technique par la FQM

5

Décision de la municipalité quant à l'exécution des travaux et leur financement

- Conclusion du contrat entre Énergère et la municipalité
- Résolution du conseil, le cas échéant

6

Implantation

- Transmission du calendrier des travaux
- Fourniture et installation des équipements
- Surveillance et coordination des travaux
- Gestion de projet
- Recyclage des anciens luminaires
- Déclaration des charges à Hydro-Québec et ajustement de la facturation
- Campagne de communication
- Configuration et formation sur le système intelligent (lorsqu'applicable)

7

Suivi post-implantation tout au long de la PRI

- Service et maintenance prévue aux documents d'appel d'offres
- Rapport de conciliation annuel



Offert à tarifs préférentiels

Les tarifs préférentiels obtenus par la FQM sont valides pendant 3 ans (2026-2027-2028).

Modernisez votre réseau d'éclairage urbain

- De 25 % à 70 % d'économie d'énergie grâce aux DEL
- La DEL possède une durée de vie de 25 ans
- La pollution lumineuse est réduite grâce à une basse température de couleur et à un faisceau lumineux mieux orienté
- Système de gestion intelligent de l'éclairage (SGIE) optionnel : réseau sans fil évolutif déployé sur tout le territoire

Comment adhérer au programme ?

Contactez-nous à energie@fqm.ca ou visitez mamunicipaliteverte.ca pour en savoir plus.

